



Déclaration liminaire de la FSU Vaucluse au CDEN 1er degré du 15 avril 2020

Monsieur le Préfet,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

La crise sanitaire actuelle et les mesures de confinement qui en découlent ne permettent pas le déroulement normal des organismes consultatifs de l'Education Nationale.

Le gouvernement, par l'ordonnance 2020-347 du 27 mars 2020, a accrédité des modalités par la procédure écrite dématérialisée ou par audioconférence qui ne sont pas acceptables pour nous tant elles dégradent le dialogue social.

Aussi, nous nous réjouissons de l'abandon du choix initial de tenir le Comité Départemental par audioconférence et nous remercions Monsieur le Préfet d'avoir fait en sorte que cette réunion puisse se tenir en visioconférence, seule procédure qui garantit conditions minimales de clarté et de débat nécessaires au déroulement d'une instance et qui en respecte le règlement.

Depuis le 13 mars et la fermeture des écoles et des établissements scolaires, les enseignant-es ont travaillé sans relâche afin de maintenir un lien scolaire avec leurs élèves.

Mais nous ne reprendrons pas à notre compte les propos médiatiques du ministre au cours des dernières semaines annonçant que l'Ecole était préparée à faire face, était prête à assurer la continuité pédagogique à distance et d'enseigner des nouveaux apprentissages aux élèves.

La continuité scolaire a été difficile à mettre en œuvre et a exacerbé les inégalités sociales.

Des écarts se creusent selon les territoires et les familles. Selon que les enfants ont accès aux moyens numériques ou pas, selon que les parents ont les moyens d'accompagner ou pas.

L'écart se creuse encore plus fortement pour le nombre non négligeable d'élèves avec lesquels les enseignants ont perdu tout contact.

Le temps d'activité scolaire à la maison ne peut pas être celui d'apprentissages nouveaux, le vécu actuel le prouve et fait la démonstration du caractère indispensable pour l'acquisition de savoirs d'une présence physique humaine et professionnelle dans une classe avec les élèves.

Pour faire face aux conditions imposées par la crise que nous traversons, les personnels ont fait preuve d'un investissement considérable pour adapter leurs pratiques pédagogiques à une multitude d'outils numériques pas toujours performants et en acquérant personnellement des outils, des logiciels ou des matériels nécessaires au suivi des élèves à distance.

Cela met en évidence le manque d'investissements publics au sein de l'Education nationale tant sur le plan de la formation des personnels que sur le plan de leur équipement. La FSU revendique depuis de nombreuses années le versement d'une indemnité d'équipement aux enseignants, la crise actuelle révèle la nécessité pour le gouvernement de la mettre en place.

De nombreux enseignant-es et personnels administratifs, des agents des collectivités territoriales sont volontaires pour assurer l'accueil des enfants de parents mobilisés dans la gestion de la crise.

Nous voulons rappeler que leurs employeurs ont l'obligation par la loi d'assurer la protection de leur santé.

Pour cela, il est nécessaire de les équiper en moyens de protection pour limiter la diffusion du virus et protéger leur santé.

Or, nous l'avons déjà dénoncé, les moyens de protection, notamment les masques, ont énormément tardé à être mis à leur disposition et cette absence a mis en danger la santé des personnels accueillants et de leurs proches, mais aussi celles des élèves accueillis et de leurs familles.

Pendant la période de congés scolaires, ce sont les mairies qui font le maximum des efforts pour accueillir les enfants des personnes mobilisées et nous les remercions de leurs efforts remarquables.

L'accueil dans les lieux scolaires par les personnels de l'Education nationale reprendra lui pleinement à la fin des vacances scolaires et nous demandons à l'administration départementale de veiller à ce qu'il n'y ait pas de rupture d'approvisionnement en masques, comme nous demandons aux collectivités territoriales de poursuivre l'approvisionnement des lieux d'accueil en gel hydroalcoolique et en savon, de maintenir l'hygiène des locaux à la hauteur des besoins.

Pour la FSU, tous les élèves, parents d'élèves et personnels ont droit aux vacances et en ont besoin. La FSU affirme donc clairement que les vacances scolaires doivent être un temps de repos et de coupure pour tous. Nous sommes opposés à la mise en place artificielle de temps de « remise à niveau » durant la deuxième semaine des vacances, rejoints en cela par une forte majorité d'enseignants qui ne s'y sont pas engagés.

Beaucoup ont par ailleurs pris cette suggestion ministérielle comme un déni du travail individualisé qu'ils ont cherché à mettre en place durant les quatre semaines de confinement.

En outre, le Président de la République a annoncé la réouverture progressive des écoles et des établissements scolaires à partir du 11 mai, tout en maintenant la fermeture des restaurants et en suspendant les manifestations culturelles jusque mi-juillet. Ces décisions sont contradictoires et inquiétantes. C'est pour cela que la FSU a affirmé (au niveau national) que la garantie de la protection sanitaire sera pour elle la condition sine qua non de tout retour en classe : tests, mise à disposition de matériel de protection, conditions permettant le strict respect des gestes barrières et la distance physique de protection nécessaire.

Nous vous avons alerté à l'automne, Monsieur le Préfet, sur les conditions d'emploi et de rémunération des personnels AESH. Nous devons vous informer que les AESH en contrat CUI-PEC sont actuellement sur le qui-vive.

En effet, l'emploi d'AESH en CUI-PEC étant interdit à partir de juin, le gouvernement a décidé la transformation des contrats CUI-PEC en contrats AESH de 3 ans.

Alors que les services de la DSDEN nous assurent que la transformation des contrats n'est pas remise en cause par les conditions de crise actuelle, les remontées des agents nous étonnent grandement. Plusieurs d'entre eux nous rapportent des réponses différentes données par les services : certains ont eu une transformation effective de leur contrat, d'autres ont eu une mise au conditionnel de cette transformation, il a été évoqué à certains un tri entre les personnels pour décider des renouvellements, parfois le conditionnement de la transformation du contrat à l'acceptation de changer de lieu d'exercice...

Il ne peut y avoir de réponses aussi différentes à des personnels qui relèvent tous de la même condition d'emploi. C'est pourquoi nous vous demandons d'intervenir pour que tous les personnels sous contrats CUI-PEC soient employés en contrats AESH dès l'échéance des premiers.

Nous ne pourrions accepter qu'en cette période de crise grave où l'état fait tout pour préserver les emplois, des personnels puissent être renvoyés auprès de Pôle emploi et subissent le chômage alors qu'ils ont fait la preuve de leur qualification et que les élèves qu'ils accompagnent auront besoin d'eux dès la reprise de l'école.

Pour en venir au principal point à l'ordre du jour de ce CDEN.

Le ministre et le gouvernement ont été contraints de répondre aux conséquences de la crise, sous la pression syndicale et en premier lieu celle de notre fédération, en revoyant à la hausse les moyens attribués pour la carte scolaire du 1^{er} degré.

Dans le projet de carte scolaire du directeur académique, cela se traduit par l'annulation de toutes les fermetures envisagées en milieu rural, mais ne permet pas de préserver les moyens sur tous les territoires urbains.

Nous déplorons la perte de moyens dans les écoles REP et REP+ pour les classes du CE2 au CM2. Le projet de carte scolaire abandonne des écoles des territoires urbains sensibles, alors que chacun sait que c'est dans ces écoles que l'après sera le plus compliqué à reconstruire.

La dotation obtenue par le Vaucluse ne permet de structurer la rentrée dans les conditions de travail convenables pour les enseignants et les élèves dans toutes les écoles.

Toutes les ouvertures nécessaires ne sont pas programmées, aucun moyen supplémentaire pour le remplacement ni pour les RASED ne sont projetés pour pouvoir faire face aux difficultés déjà existantes et qui malheureusement se seront accrues pour certains enfants, qui resteront profondément marqués par la traversée de la période difficile que nous vivons.

Aussi, au regard de la situation exceptionnelle que nous traversons et au regard des circonstances difficiles dans lesquelles nous reprendrons, nous demandons d'effectuer les ouvertures de postes nécessaires et d'arrêter une carte scolaire départementale négative.

Le gouvernement, en créant 1248 postes supplémentaires, n'est pas allé au bout des besoins réels pour permettre de reconstruire après la crise.

Nous demandons par cet affichage négatif de lui faire remonter les insuffisances de notre département. Pour que le gouvernement prenne ses responsabilités et crée d'autres postes pour réaliser la rentrée scolaire 2020, à minima, avec une dotation de 2325 postes équivalente à celle de la rentrée 2019.